
Objet : ADHÉSION À L'ASSOCIATION INITIATIVE PAYS CATALAN AU TITRE DE L'ANNÉE 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 27 mai, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Jean-André MAGDALOU, Vice-Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	14	Vote :	Pour :	11
En exercice :	14		Contre :	0
Présents :	8		Abstention :	0

Présents : Benoît ARMEN, Aline COGEZ, Marie-Ange DESTAVILLE, Jean-André MAGDALOU, René MONTALAT, Jean ROMEO, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT.

**Absents excusés ayant donné
procuration :** Damien BRINSTER donne pouvoir à René MONTALAT
Thierry DEL POSO donne pouvoir à Jean ROMEO
Magali ROUGÉ donne pouvoir à Jean-Jacques THIBAUT

Absents excusés : François BONNEAU, Myriam DARDENNE, Christophe MANAS.

Secrétaire de séance : Jean ROMEO

Date de convocation : 20 mai 2026

Le Président expose à l'assemblée,

L'association Initiative Pays Catalan (IPC) est membre du réseau national Initiative France qui a pour objectif de déceler et favoriser l'initiative créatrice d'emploi par l'octroi d'une aide financière et technique aux personnes physiques porteuses d'un projet de création ou de reprise d'entreprise dans les Pyrénées-Orientales.

La Communauté de communes Sud Roussillon étant compétente en matière de développement économique, il apparaît opportun d'adhérer à cette association.

Cela permettra à l'association de :

- Communiquer sur le panel de services de la CC SUD ROUSSILLON dans le cadre des activités de développement économiques, les animations etc. ;
- Favoriser la mise en œuvre des dispositifs financiers pour des porteurs de projets du territoire communautaire ou souhaitant s'y installer (prêts d'honneur local, prêt d'honneur remarquable (national), le prêt d'honneur Occitanie transmission, le prêt NACRE. Et tous dispositifs à venir) ;
- Mobiliser des dispositifs d'accompagnement, de suivi et de parrainage pour les entreprises accompagnées ;
- Informer la communauté de communes des actions, initiatives mises en œuvre chaque année ;
- Organiser des actions directes sur le territoire communautaire ou à destination des entreprises du territoire de la CCSR ;
- Participer aux réunions en lien avec ces actions ;
- Permettre à la Communauté de Communes Sud Roussillon de valoriser son action en matière d'emploi sur le territoire par des statistiques annuelles sur son territoire (nombre d'emplois créés ou maintenus / euros injectés) ;

- Garantir la tenue des RDV pour les porteurs de projets du territoire au sein des lieux économiques de la CCSR (Ambition + Déclic).

La communauté de communes s'engage quant à elle à :

- Informer IPC des actions et initiatives mises en œuvre ;
- Mettre à disposition d'IPC des conditions et moyens d'action sur le territoire communautaire (locaux, communication...);
- Participer aux réunions en lien avec ces actions et inviter IPC aux travaux et études.

L'adhésion à cette association s'accompagne d'une participation financière calculée au prorata de la population du territoire intercommunal (25 500), qui s'élève à 0.20€/habitant soit 5 100 € au titre de l'année 2026.

EN CONSÉQUENCE LE BUREAU APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ, ET A L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS,

↳ **DÉCIDE** d'adhérer à l'association Initiative Pays Catalan et d'honorer la cotisation de 5 100 € au titre de l'année 2026,

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer le bulletin d'adhésion ainsi que toutes pièces utiles pour ce faire,

↳ **DIT QUE** les crédits sont inscrits au budget correspondant ;

↳ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération qui sera portée à la connaissance du Conseil de Communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

